



Ronde Hivernale «Revival»

26, 27 & 28 Février 2013

Rallye : Parc Kenauk

TEAM

NOM ADRESSE

PRÉNOM

NATIONALITÉ

TÉLÉPHONE PAYS

EMAIL

VOITURE

MARQUE

MODÈLE

ANNÉE

GROUPE

Signature

Bulletin à retourner à

C.D.O International

B.P 152 - 74 404 Chamonix Mont-Blanc Cedex - France

Tél : + 33 (0) 450 55 93 92 - E-Mail : info@24heures-sur-glace.com



Ronde Hivernale «Revival»

Droits d'Engagement :

12 000,00 € pour l'Europe ou 4 500,00 \$ CDN pour le Nord Amérique.

Modalités de Règlement :

Pour être pris en compte, ce dossier doit être accompagné d'un 1^{er} acompte de 2 000,00 € ou 1 000,00 \$ CDN et adressé à : **C.D.O International** - B.P 152 - 74404 Chamonix Mont-Blanc Cedex - France

Le 1^{er} acompte est réglable :

- **Par chèque** libellé à l'ordre de C.D.O International.

- **Par virement bancaire** : BANQUE PALATINE

Titulaire du Compt /Account Owner

CDO INTERNATIONAL SARL
200 AV. DE L AIGUILLE DU MIDI - BP 152
74404 CHAMONIX MT BLANC CEDEX

Domiciliation

AGENCE CHAMONIX
7 AV. DU MONT BLANC
74400 CHAMONIX - FRANCE
Tél : +33 (0) 450 53 86 42

RIB Identifiant de Compte National

Code banque 40978
Code guichet 00047
Numéro de compte 1346762P001
Clé RIB 91

IBAN International Bank Account Number

IBAN FR57 4097 8000 4713 4676 2P00 191

BIC (Bank Identifier Code)

BSPFFRPPXXX

Le 2^{ème} acompte de 4 000,00 € ou 1 500,00 \$ CDN devra être versé suivant la même procédure et avant le lundi 1^{er} Octobre 2012.

Le solde de 6 000,00 € ou 2 000,00 \$ CDN devra être versé suivant la même procédure et avant le **lundi 5 novembre 2012**.

Aucune voiture ne sera admise à embarquer sur les bateaux pour Montréal si la totalité des droits d'engagement n'a pas été versée.

Les droits d'engagement ne seront remboursés que :

- En cas de désistement après le 15 Novembre 2012 :

l'organisation retiendra l'acompte de 2 000,00 € ou 1 000,00 \$ CDN

- En cas de désistement après le 15 Décembre 2012, l'organisation retiendra 50% du montant de l'engagement : Dans le cas où un candidat ne serait pas accepté.

Dans le cas où l'Épreuve n'aurait pas lieu (assurance annulation).

Dans le cas où le Comité d'Organisation est d'accord pour rembourser la totalité ou une partie des droits d'engagement si l'annonce de l'annulation de l'engagement est faite suffisamment tôt par le Concurrent.

Toutefois, l'équipe aura la possibilité de rétrocéder son inscription à un autre équipage, en concertation avec l'organisation.

